



Le marché des associations Quel potentiel pour les experts-comptables ?

LES ÉTUDES SVP INTELLIGENCE

Pour Madame Nora VARTANYAN | Ordre des Experts-Comptables – Région Paris Ile-de-France – Comité Associations

Le 9 juin 2020

ÉTUDES MARCHÉ, SOURCING ET FINANCIÈRES /
MARKET, SOURCING AND FINANCE STUDIES

VEILLES STRATÉGIQUES / STRATEGIC MONITORING SERVICES

> SYNTHÈSE MARCHÉ

Le marché des associations

Quel potentiel pour les experts-comptables ?

Pour Madame Nora VARTANYAN - Ordre des Experts-Comptables -
Région Paris Ile-de-France - Comité Associations

Le juin 2020

Rapport réalisé par

- ◆ Laura GRANDE (analyste marché)
- ◆ Laurence FLATTARD (analyste marché)
- ◆ Samir AGOUNIZERA (expert en fiscalité)
- ◆ Dominique DELIGAND (expert en comptabilité)
- ◆ Delphine GUIDAT (expert sectoriel)
- ◆ Anne-Laure HENNARD (expert en droit commercial)
- ◆ Mehdi LEBOUT (expert en droit social)
- ◆ Delphine HONORE (chargée de recherche)
- ◆ **Téléphone : 01 47 87 11 11**
- ◆ **Email : svp@svp.com**
- ◆ **Dossier n° 2VFK1**

*Ce document ne saurait être complet
sans un échange avec l'expert*

Commanditaire de l'étude : vous êtes Présidente du Comité Associations de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France.

Contexte : vous souhaitez mettre en évidence le potentiel d'affaires que représente les associations pour les experts-comptables.

Objectif : évaluer le potentiel d'affaires du marché pour développer les missions des experts-comptables auprès des associations, et, plus largement des entités de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) afin d'orienter l'expert-comptable dans sa recherche de clients.

Notre démarche pour la réalisation de cette étude marché a été la suivante :

- des investigations ont été réalisées par un chargé de recherche dans nos bases de données,
- les experts SVP spécialisés en fiscalité et en associations ont validé, enrichi et mis en perspective l'ensemble de ces informations,
- les données ont ensuite été recoupées et analysées par un analyste marché, en charge de la coordination de cette synthèse,
- les données ont été enrichies, par le Comité Association dans le cadre d'un groupe de travail.

Vous trouverez dans cette synthèse marché les éléments suivants :

- notre analyse au regard de votre objectif,
- les chiffres clés du paysage associatif en France et en Ile-de-France en 2017*,
- les évolutions du secteur des associations en France de 2011 à 2017** et les difficultés rencontrées par les associations,
- l'impact du nouveau Règlement comptable (1^{er} janvier 2020),
- les opportunités d'affaires pour les experts-comptables,
- les chiffres clés de l'Economie Solidaire et Sociale en 2017 et les opportunités d'affaires au regard du Pacte de croissance de l'ESS.

Cette analyse a été réalisée en co-construction avec les experts SVP et le Comité Associations dans le cadre d'échanges au sein d'un groupe de travail constitué à cet effet.

Les impacts de l'épidémie de Covid-19 ne sont pas pris en compte dans l'analyse du marché des associations durant cette période .

*dernières données disponibles. Source : « Le paysage associatif français - Mesures et évolutions, V. Tchernonog et L. Prouteau, Dalloz , mai 2019 (3^{ème} édition),

**les données quantitatives à l'horizon 2020 n'étant ni publiques ni publiées, ces tendances sur 6 ans (2011-2017) permettent d'envisager ce que seront les associations à court terme, au moment de la mise en place du nouveau Règlement comptable, le 1^{er} janvier 2020.

SOMMAIRE



Executive summary

Le paysage associatif

- En France
- En Ile-de-France

Focus : le marché de l'ESS

Le potentiel du marché et les nouveaux enjeux

Les autres opportunités d'affaires

Au regard de votre objectif visant à évaluer le potentiel que représentent les associations et, plus largement, les structures de l'Economie Sociale et Solidaire, pour les experts-comptables nous considérons que le **marché des associations présentent pour les experts-comptables les avantages suivants** :



L'importance et le dynamisme du tissu associatif

- ◆ **1 500 000** associations dénombrées en France en 2017, en croissance moyenne annuelle de **2,4%** sur la période **2011-2017** dont :
 - **10,6% (159 000)** d'associations **employeuses** en 2017, représentant environ **1 850 000 salariés**
 - **2,6% (39 000)** « **grandes** » associations gérant un budget annuel de plus de **200 000 euros**
- ◆ **33 600** créations nettes chaque année, entre 2011 et 2017

Source : Le paysage associatif français, - Mesures et évolutions, mai 2019



La réforme du plan comptable des associations

- ◆ Un plus grand nombre d'associations vont devoir recourir à un expert-comptable afin de mieux appréhender ce dernier : par exemple, pour la **valorisation du bénévolat**



La diversification des activités des experts-comptables

- ◆ Notamment, la **fiscalité** (l'assistance en cas de contrôle fiscal, par exemple), **l'accompagnement à la gestion** (gestion de la trésorerie, etc.), le **droit du travail et de la gestion sociale** (bulletins de paie, déclarations sociales,...), les **obligations légales** (rédaction d'actes juridiques, formalités juridiques liées à la création et à la vie de l'association, ...)



La surveillance en matière de fiscalité

- ◆ Les experts-comptables conservent un rôle important quant au **respect de l'intérêt général et à la surveillance du caractère non lucratif** des activités des associations. Cette mission a notamment vocation à se renforcer et à sécuriser, face à l'intensité des **réformes fiscales**



Le Pacte de croissance

- ◆ Il présente des opportunités intéressantes pour les experts-comptables qui pourraient se saisir de nouvelles missions concernant les **entreprises de l'ESS** souhaitant notamment recourir au dispositif **Avance+** (marchés publics).

A mettre en perspective avec les **points de vigilance** suivants :



La quasi-stagnation de la croissance du nombre des associations employeuses

- ◆ - **0,3%** en moyenne annuelle entre **2011 et 2017**
- ◆ la croissance du secteur associatif est essentiellement générée par **les petites associations de bénévoles** (+2,8% sur la même période),

Source : Le paysage associatif français, - Mesures et évolutions, mai 2019



Certaines cibles potentielles difficiles à quantifier

- ◆ par exemple, les petites structures n'ayant pas l'obligation de publication de comptes annuels,
- ◆ également, les associations bénéficiant de ressources publiques ou de dons supérieurs à 153 000 euros et celles ayant plus de 50 salariés, au regard de la nature et de la récence des statistiques disponibles.
- ◆ les démarches de dissolution d'associations n'étant pas toujours réalisées, pour les non-employeuses, par exemple, ceci complexifie également l'identification de cibles.

SOMMAIRE



Executive summary

Le paysage associatif

En France

En Ile-de-France

Focus : le marché de l'ESS

Le potentiel du marché et les nouveaux enjeux

Les autres opportunités d'affaires

TYPOLOGIE DES ASSOCIATIONS EN FRANCE



1,5 million d'associations
en activité en 2017



33 600 créations nettes
en moyenne de 2011 à 2017

Le tissu associatif français, expression d'une citoyenneté active

Sur 1,5 million d'associations dénombrées en France en 2017* :

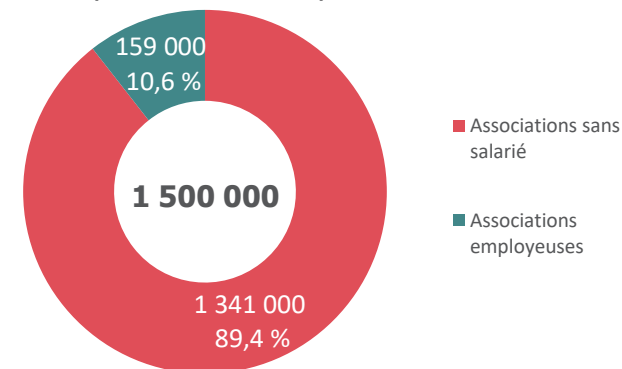
- 10,6% (159 000) d'entre elles étaient **employeuses** ;
 - 91% (144 690) des associations employeuses recouraient à l'**emploi salarié permanent**, contre 7% (11 130) à l'emploi salarié occasionnel et 2% (3 180) à l'emploi salarié exceptionnel.



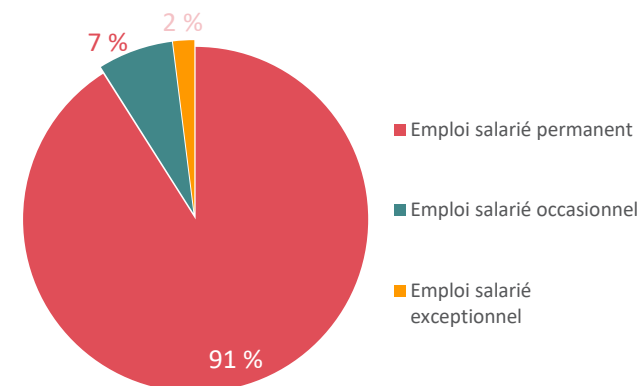
7,6 % de l'emploi
total public et privé
Soit 1 850 000 salariés
à temps plein ou temps
partiel

*dernières données disponibles.

Répartition du nombre d'associations en France, selon le type, en 2017
(en nombre et en %)



Modalités du recours à l'emploi salarié dans les associations employeuses, en 2017
(en %)



LE BENEVOLAT EN FRANCE

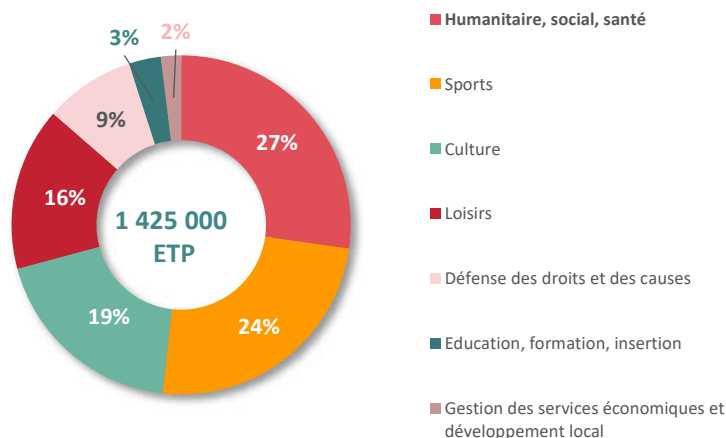
Plus de **31 millions de participations bénévoles**, dont **15%** dans les associations **employeuses** étaient enregistrées dans les associations, en 2017.

Le volume de travail bénévole représentait **1,425 million d'équivalent temps plein*** pour l'ensemble des associations, dont **28% dans les associations employeuses**, en 2017.

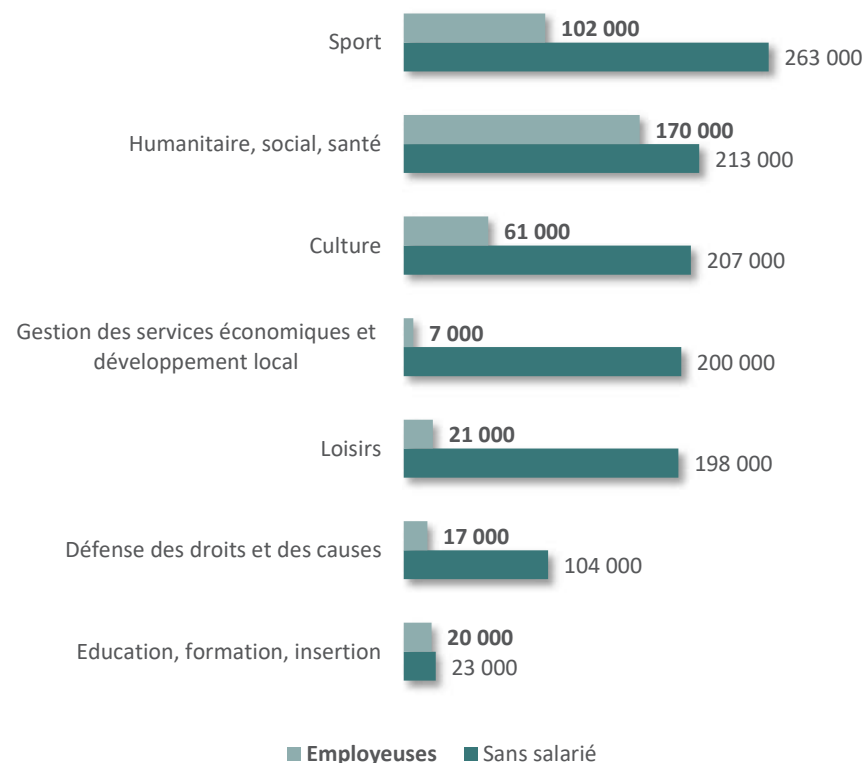
12% (180 000) des associations fonctionnaient avec moins de 4 bénévoles et **8,7% (130 500)** avec plus de 50 bénévoles, en 2017.

- Les associations humanitaires sont celles qui comptent la plus grande proportion d'associations ayant plus de 50 bénévoles.
- **L'humanitaire, le social et la santé** représentent les secteurs où le volume de travail bénévole est le plus important dans **les associations employeuses**.
- **Le sport** occupe la deuxième position.

Répartition du travail bénévole par secteur d'activité, en 2017 (en ETP*)



Volume du travail bénévole selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié, en 2017 (en nombre de participation bénévole)



*Sur la base de 1 645 heures annuelles pour un ETP

LES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS 1/2

Les recettes d'activité, majoritaires dans les budgets associatifs

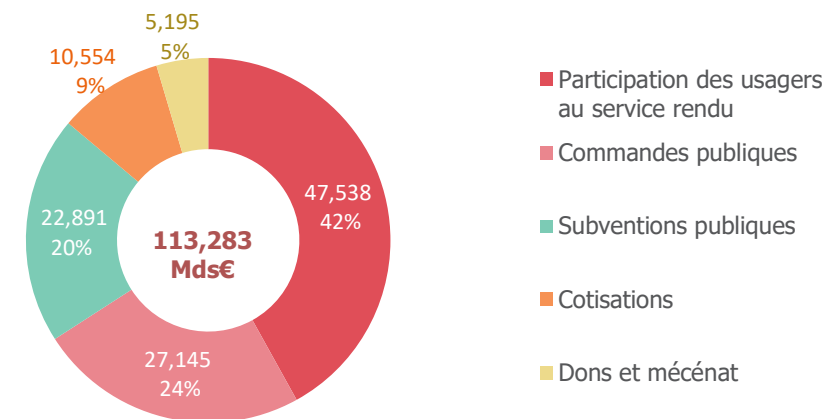
Le budget cumulé du secteur associatif s'élevait à 113,283 milliards d'euros, en 2017.

- **La participation des usagers au service rendu, première ressource budgétaire** des associations, représentait **42% (47,538 Mds€)** du montant total des ressources des associations, en 2017.
- La seconde ressource budgétaire des associations provenait des **commandes publiques 24% (27,145 Mds €)**, en 2017.
- **Les subventions publiques s'élevaient à 20% (22,891 Mds €)** du budget cumulé du secteur, en 2017.
- **Les cotisations des membres** constituent la seule ressource de nombreuses associations et représentaient 9% (10,554 Mds €) du budget cumulé, en 2017.
 - » Les cotisations des adhérents ne représentaient que **7,2%** du budget des **associations employeuses** (contre 25,5% pour les associations sans salarié), en 2017.
- **Les dons et le mécénat***, perçus directement ou par le biais des fondations, alimentaient 5% (5,195 Mds €) du budget du secteur en 2017.

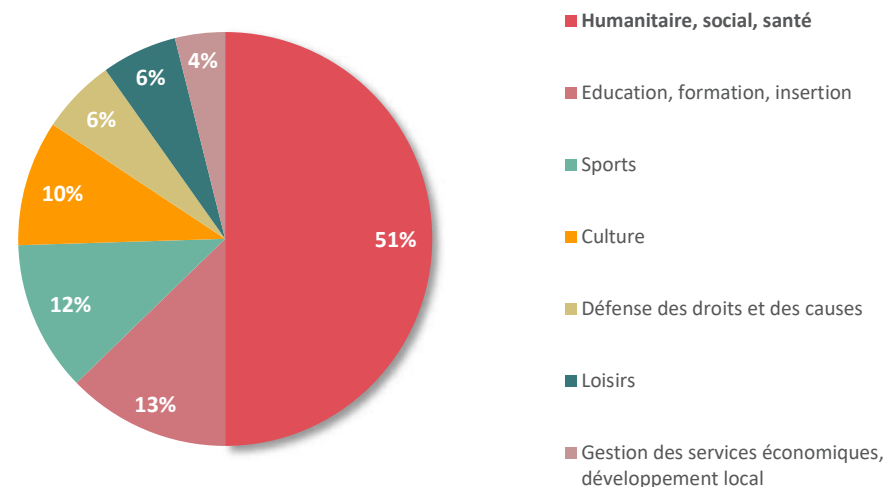
Le secteur humanitaire, social et santé représentait un peu plus de la moitié (**51%**) du budget total cumulé des associations en 2017, soit 57,774 milliards d'euros.

L'éducation, la formation et l'insertion se positionnaient en 2ème position avec **13%**.

Répartition des ressources budgétaires des associations, par origine, en 2017 (en Mds€ et en %)



Poids des secteurs d'activité dans les budgets associatifs, en 2017 (en %)



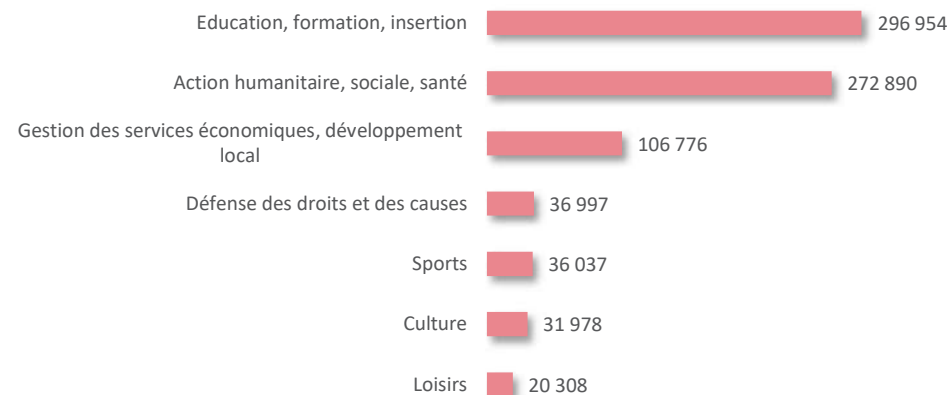
*Statistiques de répartition des dons et du mécénat non disponibles.

LES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS 2/2

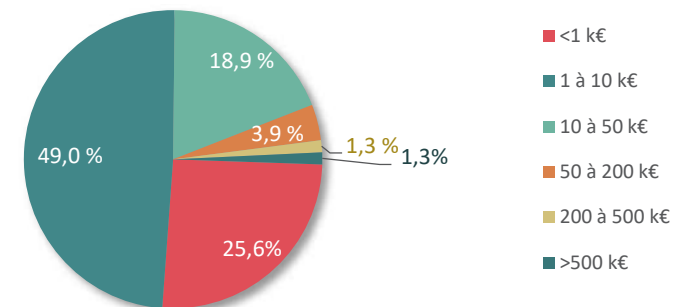
La forte concentration des budgets dans les grandes associations

- Le secteur associatif est composé d'un très grand nombre de petites associations disposant d'un budget faible et s'appuyant sur le travail bénévole.
- **24,5% des associations (soit 367 500)** géraient un budget annuel de plus de **10 000 euros** et réalisaient ensemble **96% (108,751 Mds €)** du budget total du secteur associatif, en 2017.
- Les associations d'**éducation, de formation et d'insertion** ainsi que les associations **humanitaires, d'action sociale et de santé** sont celles qui gèrent les plus gros budgets : elles disposaient, en moyenne, de plus de 200 000 euros, en 2017.
- Les budgets associatifs sont très concentrés dans quelques associations : **39 000 grandes associations géraient un budget supérieur à 200 000 euros.**
- **80% (90,62 Mds €) du budget total cumulé du secteur associatif** étaient gérés par les grandes associations, en 2017.
 - » Ces dernières représentaient **2,6% du nombre total des associations.**

Budget annuel moyen par type d'association, en 2017 (en euros)



Répartition du nombre d'associations selon le budget annuel, en 2017 (en %)



FOCUS **île de France**

La région Ile-de-France comptait entre 215 000 et 230 000 associations* en 2018, soit 14,6% des associations françaises.

27 200 associations employeuses (17,1% des associations françaises) étaient recensées en 2018 en Ile-de-France.

- 51% d'entre elles, avaient moins de 3 salariés et 4,9% ont plus de 50 salariés.
- **Les effectifs salariés** de ces associations s'élevaient à **323 381** en 2018, en croissance moyenne annuelle de 1% sur la période 2008-2018.
 - » Ils représentaient **6,8% du total de l'emploi privé francilien** en 2018.
 - » Le **secteur social** concentrait, 38% des effectifs salariés des associations franciliennes, en 2018.
- **La masse salariale associative** s'élevait à **8,8 milliards d'euros**.

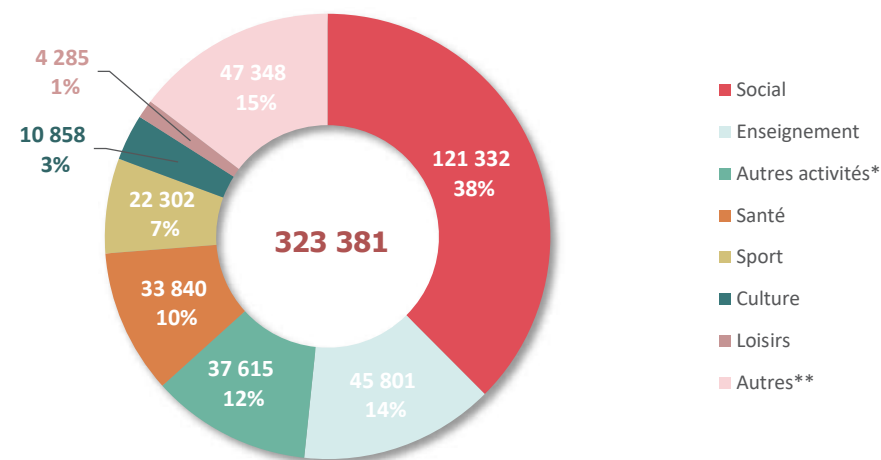
Entre **2 et 2,15 millions de bénévoles** dont **43% de réguliers** ont été recensés dans les associations franciliennes, en 2018.

14 338 associations ont été créées** en Ile-de-France en 2018.

*Estimations.

** Pas de précisions apportées sur la nature des créations (nettes/brutes) par Recherches et Solidarités, en dépit des sollicitations de SVP.

Répartition des effectifs salariés des associations franciliennes par secteur d'activité, en 2018 (en nombre et en %)



*Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles, entre autres.

**Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.

SOMMAIRE



Executive summary

Le paysage associatif

En France

En Ile-de-France

Focus : le marché de l'ESS

Le potentiel du marché et les nouveaux enjeux

Les autres opportunités d'affaires

CHIFFRES CLÉS

- 10% du PIB français, soit 229 Mds €

- 13 millions de bénévoles dans les associations (employeuses et non-employeuses).

- 164 077 entreprises (+1 % par rapport à 2008).
 - » Plus de 5 000 créations d'entreprises en moyenne par an

Les chiffres clés de l'économie sociale et solidaire, en 2017

- Les secteurs sports et loisirs concentrent ensemble 21,4 % des entreprises de l'ESS.

- 221 136 établissements employeurs (+3 % depuis 2008).
 - » Plus de 11 000 établissements employeurs créés en moyenne chaque année

- 2 372 812 salariés (+5 % depuis 2008)

TYPOLOGIE DES ACTEURS DE L'ESS ET CHIFFRES CLÉS, EN 2017

Entités de l'ESS

Mutuelles

421 mutuelles relevant
du Code de la Mutualité

Les mutuelles ne sont pas décrites dans cette étude car elles ne présentent pas de potentiel particulier pour les experts-comptables

Associations

1,5 million d'associations
dont :

- 159 000 employeuses
- 39 000 gérant des budgets >200 k€

Fondations et fonds de dotation

4 858 fondations dont :

- 2 494 fonds de dotation

Coopératives

22 535 entreprises
coopératives (en 2016) :

- 317 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé
- 1 258 659 salariés
- 2 300 SCOP
- 600 SCIC

Entreprises sociales

236 entreprises de l'ESS
dont :

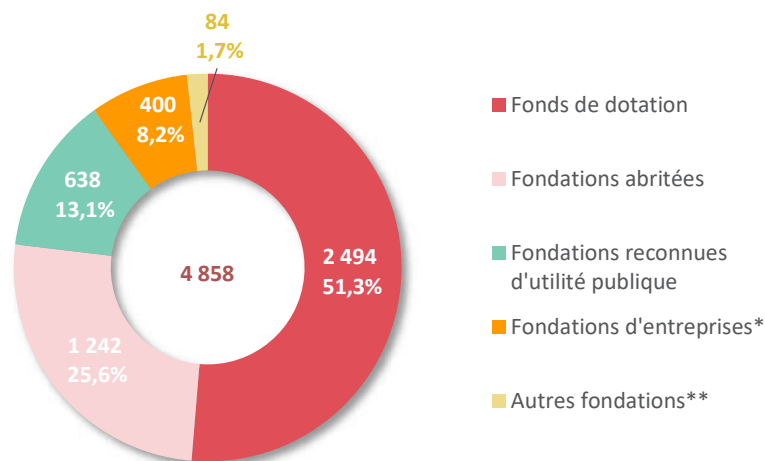
- 27,5 % en Ile-de-France
- 61% de SAS

LES FONDATIONS

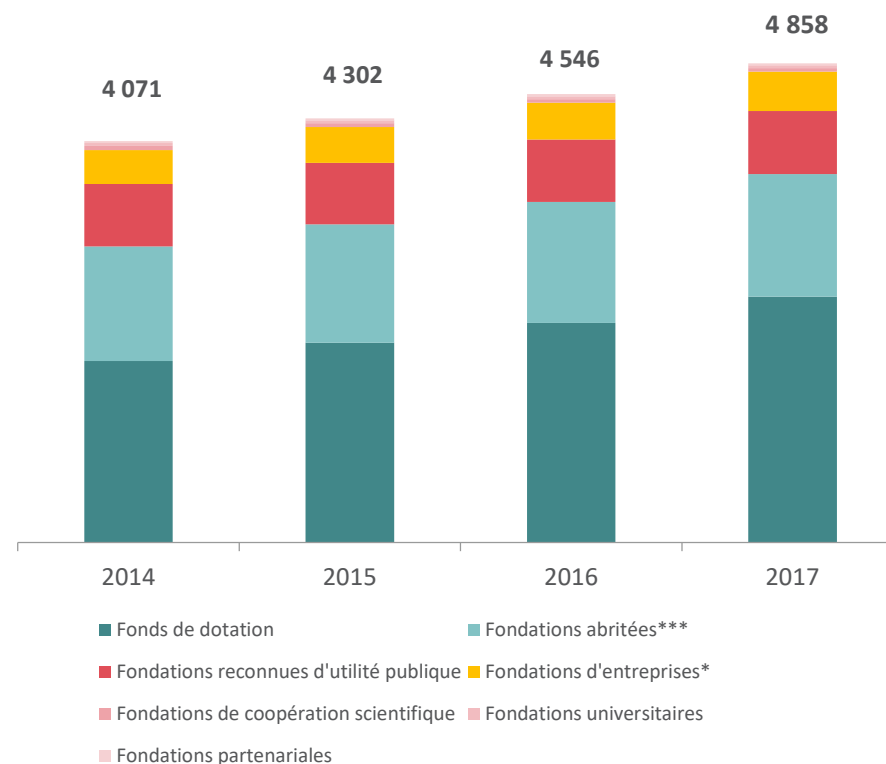
4 858 fondations et fonds de dotation étaient dénombrés en France, en 2017, en croissance moyenne annuelle de 6,1% sur la période 2014-2017.

- 203 fondations et 136 fonds de dotation créés par les entreprises étaient recensés en Ile-de-France au 30/6/2018.

Répartition du nombre de fondations et de fonds de dotation, en 2017 (en nombre et en %)



Nombre total de fondations et de fonds de dotation (en nombre)



*Ce nombre ne compte pas exactement le nombre de fondations effectivement créées par les entreprises : certaines sont comptabilisées avec les fondations reconnues d'utilité publique, les fondations abritées, les fondations partenariales, les fonds de dotation.

** Fondations de coopération scientifique, universitaires et partenariales.

***Fondation de France, Institut de France, FACE (Fondation Agir contre l'Exclusion).

LES FONDS DE DOTATION

2 494 fonds de dotation étaient recensés en France, en 2017, en croissance moyenne annuelle de 10,6 % entre 2014 et 2017.

- **L'Île-de-France** concentre environ 44% de ces fonds de dotation (Source EY, 2018).

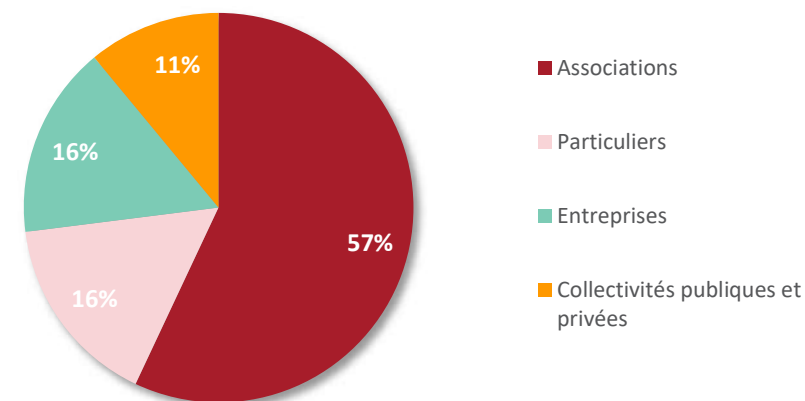
57% des fonds de dotation ont été créés par des associations.

Les 3 premiers secteurs que sont « l'action artistique et culturelle », « l'enseignement, l'éducation et l'action socioculturelle » et « le secteur médico-social » couvraient plus de la moitié des fonds de dotation, en 2017.

Répartition des fonds de dotation par activité, en 2017 (en %)



Répartition des fonds de dotation créés par type, en 2017 (en %)



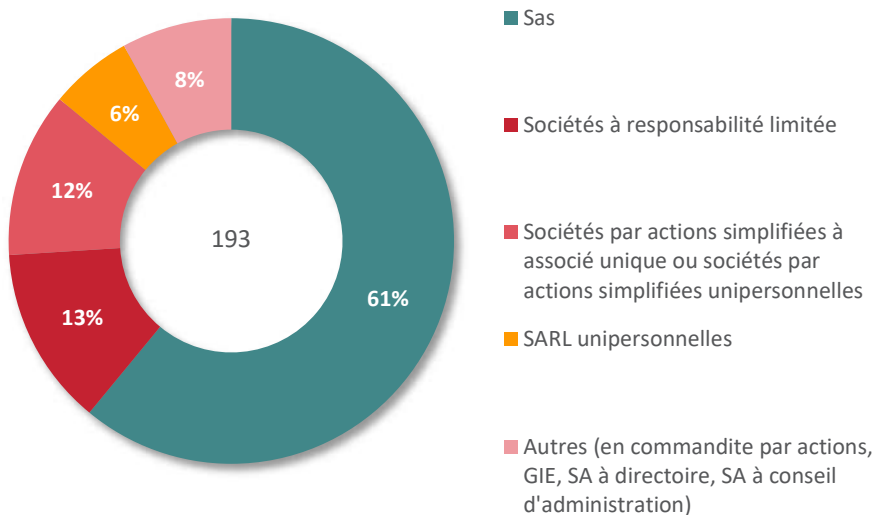
LES ENTREPRISES COMMERCIALES DE ESS

193 entreprises commerciales de l'ESS étaient recensées en 2017, dont 27,5% en Ile-de-France.

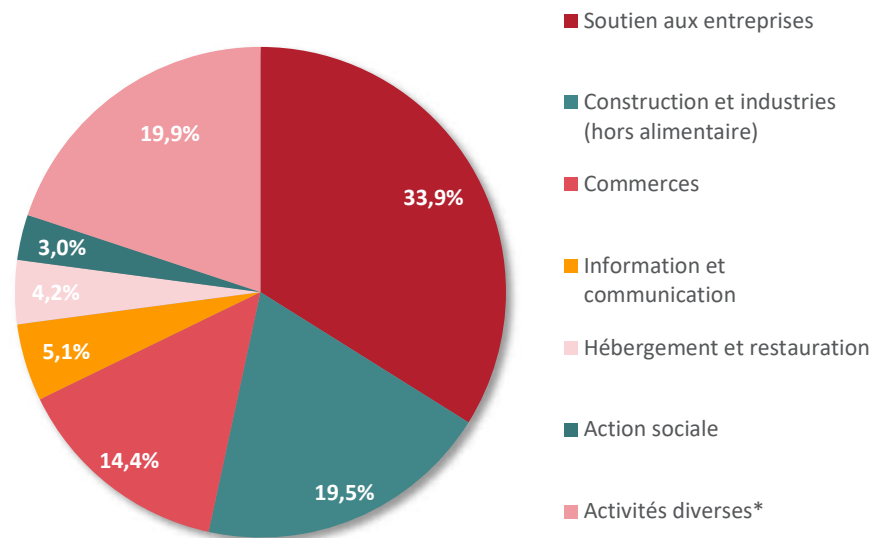
Les secteurs où les sociétés commerciales de l'ESS exercent leur activité se rapprochent davantage de ceux de l'économie « classique » que ceux de l'ESS.

- En effet, beaucoup se situent dans le soutien aux entreprises, les industries et la construction, le commerce.
- L'action sociale ne représente que 3% des sociétés

Répartition des entreprises commerciales de l'ESS, par statut juridique, en 2017 (en %)



Répartition des entreprises commerciales de l'ESS, par secteur d'activité, en 2017 (en %)



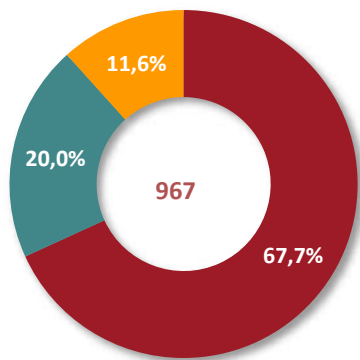
*Enseignement, industries alimentaires, activités financières et d'assurance, agriculture-sylviculture et pêche, arts et spectacles.

LES ENTITES AGRÉÉES ESUS

967 « entreprises » agréées ESUS étaient dénombrées en 2017, dont 180 en Ile-de-France.

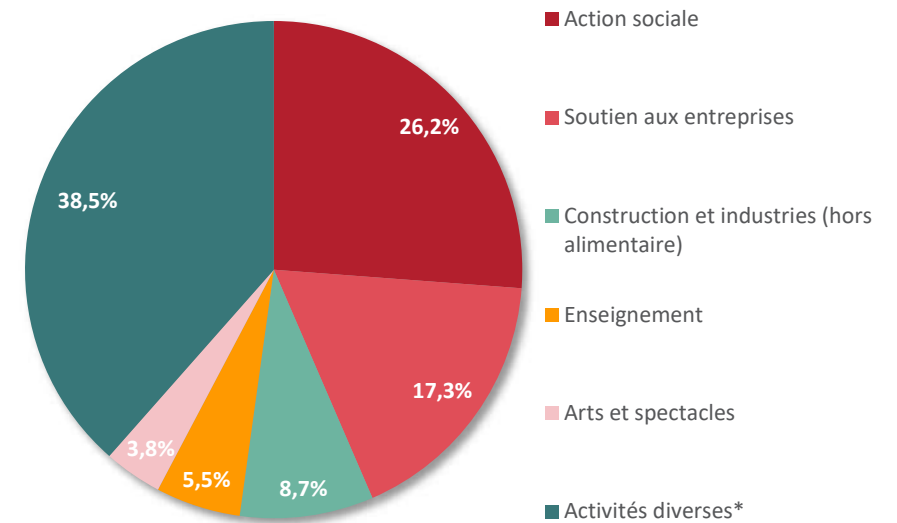
- L'action sociale regroupe la majorité des « entreprises » ESUS (26,2%).
 - » Il s'agit essentiellement de structures d'accueil et d'accompagnement social sans hébergement spécialisées :
 - dans l'accompagnement à l'emploi et l'aide par le travail,
 - dans le service à la personne (aide à domicile),
 - dans l'accueil de jeunes enfants (crèches).
 - » Ce sont aussi des entreprises de l'hébergement social ou médico-social à destination de publics en difficulté.
- Près de 68% des structures agréées ESUS sont des associations.

Répartition des structures agréées ESUS par statut juridique, en 2017 (en %)



■ Associations ■ Sociétés commerciales ■ Coopératives

Répartition des « entreprises » agréées ESUS par secteur d'activité, en 2017 (en %)



*Dont : hébergement et restauration, commerce, information et communication, activités financières et d'assurance, sports et loisirs, agriculture, sylviculture et pêche, santé, industries alimentaires.

SOMMAIRE



Executive summary

Le paysage associatif

En France

En Ile-de-France

Focus : le marché de l'ESS

Le potentiel du marché et les nouveaux enjeux

Les autres opportunités d'affaires

IDENTIFICATION D'OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES AU REGARD DU PACTE DE CROISSANCE DE L'ESS

Dans le cadre du Pacte de croissance de l'économie sociale et solidaire, le gouvernement a proposé une série de mesures concernant le secteur de l'ESS, dont la plupart sont déjà concrètes.

Parmi ces mesures, deux sont susceptibles d'ouvrir des opportunités aux experts-comptables :

l'obtention de l'agrément ESUS

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire peuvent bénéficier d'un agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS). Cet agrément permet aux entreprises concernées d'avoir accès à des financements spécifiques et de valoriser leur communication.

En aidant les entreprises commerciales à faire partie de l'ESS et éventuellement de solliciter l'agrément ESUS, l'expert comptable devient un interlocuteur de premier ordre.

→ **A ce titre, l'expert comptable pourrait s'assurer que les entreprises remplissent les critères pour faire partie de l'ESS et pourrait également s'occuper des demandes d'agrément.**

la mise à profit du dispositif « Avance + »

BFI France propose une avance de trésorerie à certaines entreprises titulaires de marchés publics afin de pallier la contrainte des délais de paiement des donneurs d'ordres.

« Avance + » ayant été ouvert aux entreprises de l'ESS, l'expert comptable pourrait accompagner les entreprises de l'ESS dans leurs démarches afin de bénéficier du dispositif.

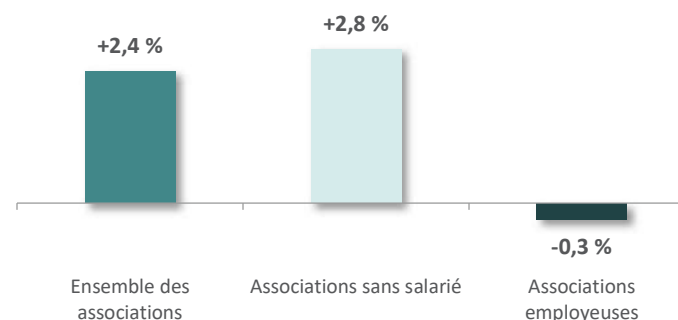
LES EVOLUTIONS DU SECTEUR ASSOCIATIF - 1/2

Le dynamisme du secteur associatif

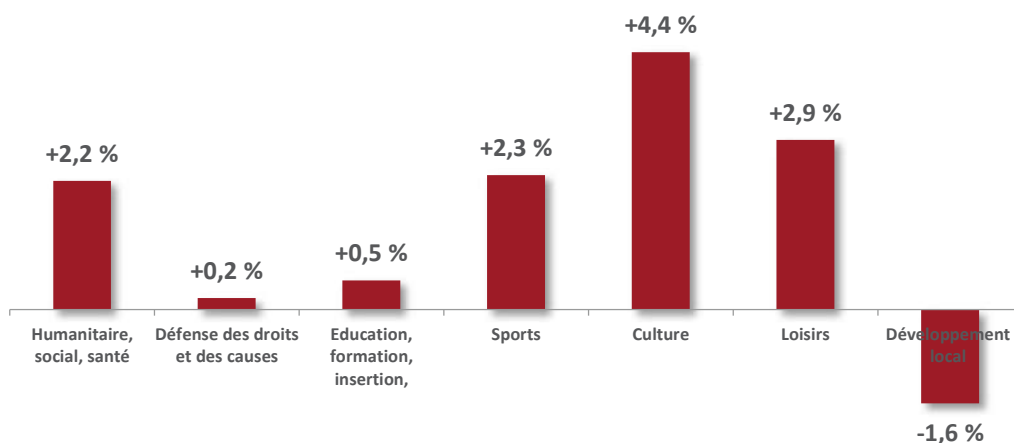
Le nombre d'associations a continué de **croître** au cours de la période 2011-2017 (+2,4 % en moyenne), en dépit des mutations économiques, sociales et sociétales.

- 1 500 000 associations étaient dénombrées en 2017, contre 1 300 000 en 2011.
- 417 000 associations ont été créées au cours de cette période : ainsi, le solde net des créations s'établissait à plus de **33 600 supplémentaires** chaque année, sur la période 2011-2017.

Evolution du nombre d'associations
(en % annuel moyen sur la période 2011-2017)



Evolution du nombre d'associations par activité
(en % annuel moyen sur la période 2011-2017)



Ce dynamisme est essentiellement imputable à la croissance du nombre de **petites associations sans salarié** (+2,8 % par an).

En revanche, le nombre d'associations employeuses (159 000 en 2017) a tendance à décroître, en raison de mouvements de concentration dans le secteur.

LES EVOLUTIONS DU SECTEUR ASSOCIATIF - 2/2

En 6 ans, **les budgets associatifs ont augmenté à un rythme annuel de 1,8 %** : en tenant compte de l'inflation qui a progressé de 0,8 % en moyenne annuelle sur la période, le poids économique des associations a **stagné** durant la période.

- Cette quasi-stabilité constitue une **rupture** dans l'évolution du secteur associatif qui avait toujours progressé rapidement, en termes de budget et d'emploi.
- » Elle s'explique en partie par les difficultés rencontrées par de nombreuses associations pour perdurer dans le contexte de contraintes et de transformation des financements publics : elles ont engendré des disparitions d'associations dont l'activité a pu être reprise par d'autres associations ou par des entreprises, à l'instar de **l'aide à domicile**.

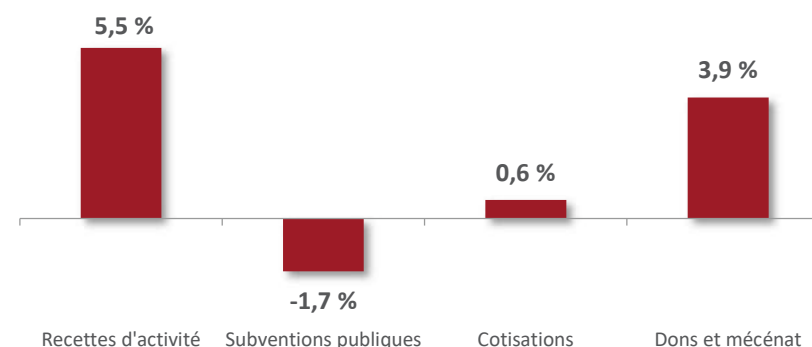
La tendance actuelle à l'**externalisation** d'actions initialement produites par le secteur public vers le secteur associatif nécessite la plus grande vigilance (voir le code de la commande publique). Elle présente des risques et ne peut pas se faire de « gré à gré ».

- L'augmentation de la **dépendance et le maintien à domicile** génèrent une augmentation des besoins que les associations prennent en charge à la place des mairies, par exemple.

La part des subventions publiques est en baisse : elle représentait 20% des ressources des associations en 2017, contre 25% en 2011.

- Les associations de taille moyenne sont progressivement exclues des circuits du financement public du fait :
 - » des transformations intervenues depuis une dizaine d'années dans les modalités du financement public,
 - » de la « fonte » des subventions publiques.

Evolution des ressources des associations par nature
(en % annuel moyen sur la période 2011-2017)



LES DIFFICULTÉS DES ASSOCIATIONS (avant Covid-19) - 1/3

Les difficultés à trouver des dirigeants bénévoles et à renouveler les structures dirigeantes, en tête des préoccupations des associations employeuses

Les problématiques ressenties en premier lieu par les dirigeants d'associations sont celles qui ont pour point commun d'entraver le fonctionnement : le **recrutement et renouvellement des structures dirigeantes**, les soucis de **trésorerie ou de fonds de roulement** ainsi que l'identification de **bénévoles compétents**.

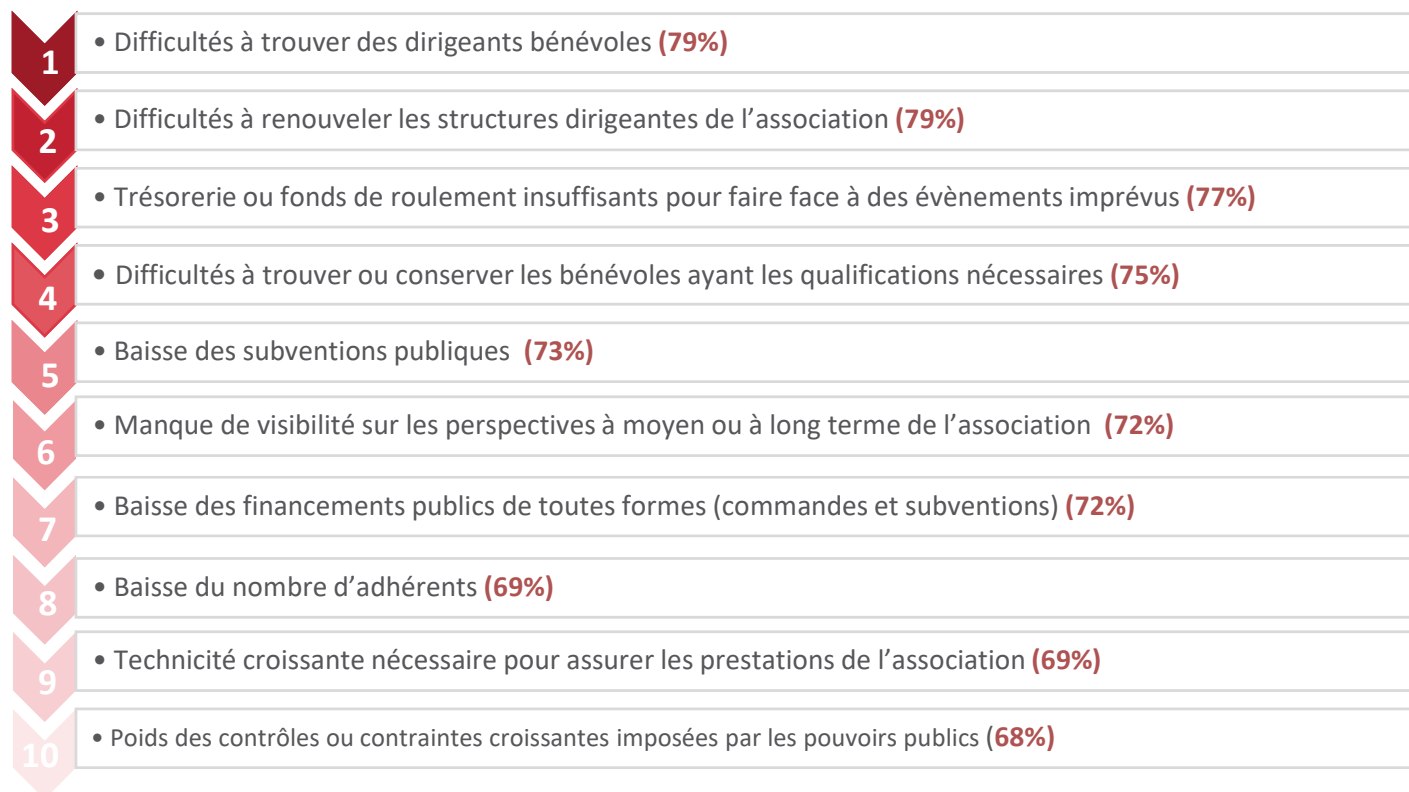
Les associations sont confrontées à une baisse régulière des **financements publics** (au 5ème rang).

Classement des 10 premières difficultés ressenties par les associations employeuses, en 2017
(fréquence, en %)

Méthodologie :

l'étude porte sur **3 409** associations dont **1 331 employeuses**.
Le taux de répondants est de **59%**.

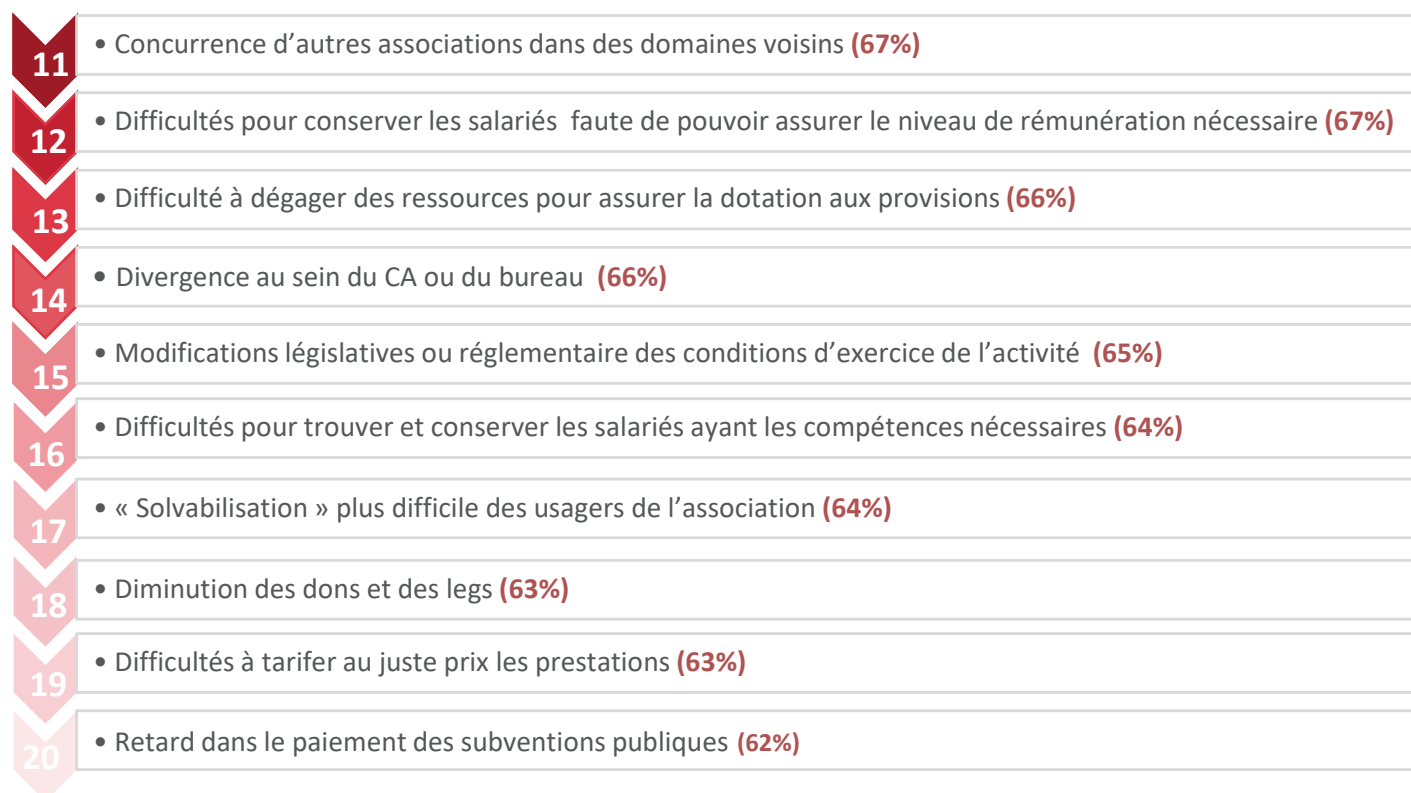
La restitution des résultats de l'enquête a fait l'objet d'un redressement de l'échantillon sur la base des conclusions de l'enquête intitulée « *Paysage associatif français 2018* », publiée en 2019 .



LES DIFFICULTÉS DES ASSOCIATIONS (avant Covid-19) - 2/3

Les autres problématiques, pour les associations employeuses, concernent : leur **positionnement (concurrence et tarification)**, des **problématiques liées à l'humain (rémunération des salariés, conseil d'administration)** ainsi que le **volet financier (ressources, dons et legs....)** et juridiques.

Classement des autres difficultés (de 11 à 20) ressenties par les associations employeuses en 2017
(fréquence, en %)



LES DIFFICULTÉS DES ASSOCIATIONS (avant Covid-19) - 3/3

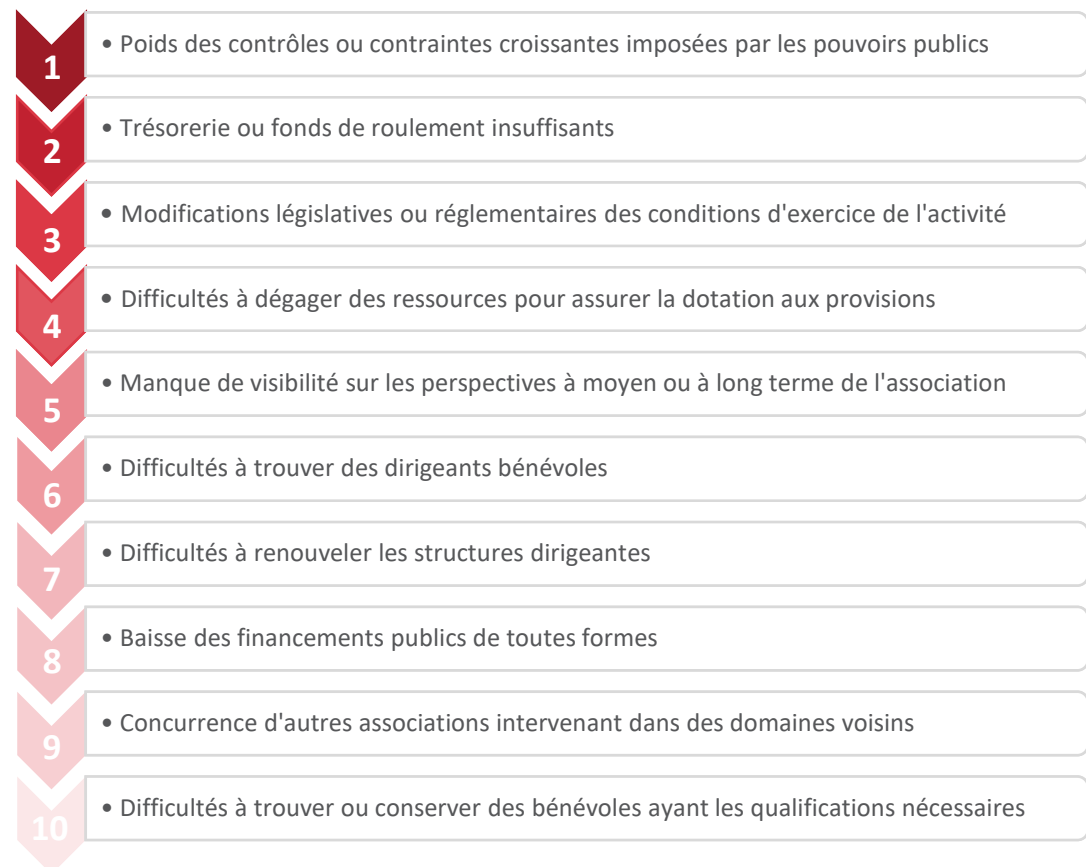
Les grandes associations, davantage préoccupées par les contraintes émanant des pouvoirs publics

Le poids des contrôles ou les **contraintes croissantes imposées par les pouvoirs publics** occupaient le 1^{er} rang des difficultés exprimées par les très grandes associations disposant de ressources supérieures à 500 000 euros, en 2017.

Les **difficultés** associées (modifications **législatives ou réglementaires** des conditions d'exercice de l'activité) occupaient le 3^{ème} rang de ces difficultés.

- La baisse des subventions publiques n'apparaît pas dans le classement des difficultés ressenties : **ces associations captent l'essentiel des financements privés et surtout publics**. Elles ont un accès plus facile aux subventions publiques dans la mesure où elles contribuent souvent à la mise en place de politiques publiques.
- De plus, ces associations ne ressentent que **faiblement les difficultés à renouveler les structures dirigeantes**, puisqu'elles n'apparaissent qu'au 7^{ème} rang de leurs préoccupations : dans ces associations appartenant souvent au secteur médico-social ou agissant en partenariat avec l'action publique, les dirigeants bénévoles appartiennent en général aux partenaires publics de l'association ou aux réseaux associatifs et sont définis par les statuts.

→ Au vu de ce classement, nous considérons que toutes les difficultés inhérentes à la recherche de financements de ces grandes associations (2, 4, 8) ainsi que le manque de visibilité sur les perspectives de l'association (5) constituent des opportunités de missions pour les experts-comptables.

Classement des 10 premières difficultés ressenties par les grandes associations (budget >500 K€), en 2017

L'IMPACT DU NOUVEAU PLAN COMPTABLE - 1/3

Rappel du champ d'action du plan comptable :

- Les spécificités comptables relatives aux associations relevaient jusqu'à présent de l'ancien règlement CRC n°99-01 du 16 février 1999.
- Face aux changements actuels et aux nouvelles pratiques du secteur non lucratif, le législateur a souhaité faire évoluer le cadre comptable des associations afin de mieux appréhender leurs particularités.
- L'ancien règlement est abrogé et remplacé par le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 dont l'application sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'IMPACT DU NOUVEAU PLAN COMPTABLE - 2/3

Quelles cibles pour les experts-comptables ?

Typologie des associations concernées par le plan comptable :

Le nouveau règlement ANC n°2018-06 est plus large que l'ancien puisqu'il vise « les personnes morales de droit privé non commerçantes, à but non lucratif, qu'elles aient ou non une activité économique, lorsqu'elles sont tenues d'établir des comptes annuels ».

Par conséquent, sont principalement visés :

- les associations bénéficiant d'aides publiques annuelles ou de dons dépassant 153 000 euros,
- les associations ayant une activité économique et remplissant au moins deux des trois critères suivants :
 - » chiffre d'affaires supérieur à 3 100 000 euros,
 - » total de bilan supérieur à 1 550 000 euros,
 - » effectif supérieur à 50 salariés,
- les associations financées par des collectivités territoriales sur plus de 50 % de leur budget ou pour plus de 75 000 euros,
- les associations reconnues d'utilité publique,
- les associations ayant pour but exclusif l'assistance, la bienfaisance, la recherche scientifique ou médicale et reconnues comme telles par arrêté,
- les associations gérant des établissements du secteur sanitaire et social,
- les associations d'intérêt général recevant des versements par l'intermédiaire d'associations relais,
- les organismes faisant appel à la générosité publique,
- les groupements politiques et les associations de financement électoral,
- les associations qui émettent des valeurs mobilières.

L'IMPACT DU NOUVEAU PLAN COMPTABLE - 3/3

Sans parler de « révolution », le nouveau plan comptable apporte différentes évolutions sur lesquelles les associations devront être attentives.

Notamment l'identification de nouvelles problématiques pour les associations au regard des contributions volontaires en nature (CVN) et du compte de résultat par origine et destination (CROD)

→ Le cas des contributions volontaires en nature (CVN)

Une CVN est l'acte par lequel une personne apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Il s'agit principalement du bénévolat, des dons en nature, ou encore de la mise à disposition de locaux ou de matériel.

Les CVN sont désormais valorisées, comptabilisées et présentées au pied du compte de résultat dès lors qu'elles sont essentielles à la compréhension de l'activité de l'association et que cette dernière est en mesure de les recenser et les valoriser.

A ce titre l'entité doit mentionner dans l'annexe la nature de ces contributions, les modalités qui lui ont permis de les quantifier, ainsi que les méthodes de valorisation.

Il est à noter que si l'organisme ne comptabilise pas les CVN, il devra mentionner dans l'annexe les motifs de sa décision et fournir une information sur la nature et l'importance des CVN.

Les CVN sont, par essence, plus difficile à valoriser qu'un simple don en numéraire. **Le recours à un expert comptable sera capital pour traiter de cette problématique.**

→ Le cas des organismes faisant appel public à la générosité

Les associations faisant appel public à la générosité devaient auparavant inclure dans l'annexe un CER (compte d'emploi des ressources) indiquant notamment l'affectation des dons perçus en fonction des dépenses.

Désormais, les associations concernées devront, en plus du CER, fournir un compte de résultat par origine et destination (CROD).

Par ailleurs, elles devront établir un tableau de variation des fonds propres spécifique.

En s'inscrivant dans une optique de transparence financière, ces mesures contraignent à fournir beaucoup plus d'informations spécifiques qu'auparavant.

Il conviendra d'être particulièrement vigilant quand aux informations fournies par l'association à l'expert comptable afin d'appliquer correctement le nouveau règlement comptable.

Il s'agit d'une autre opportunité pour les experts-comptables d'intervenir auprès des associations.

SOMMAIRE



Executive summary

Le paysage associatif

En France

En Ile-de-France

Focus : le marché de l'ESS

Le potentiel du marché et les nouveaux enjeux

Les autres opportunités d'affaires

LES MISSIONS ET LEUR POTENTIEL D'AFFAIRES POUR LES EXPERTS-COMPTABLES - 1/6

**Le cœur de métier : la comptabilité de l'association**

- Mise en place, tenue et surveillance de la comptabilité :
 - audit de l'existant,
 - préconisation et amélioration à apporter,
 - planning et rythme d'intervention.
- Adaptation du nouveau plan comptable aux associations
 - Mise en place d'un suivi des circuits d'information pour :
 - la collecte et la valorisation des contributions volontaires (travail, biens et services),
 - l'identification de la nature des contributions, des modalités de quantification ainsi que de leur méthode de valorisation,
 - les projets et les fonds dédiés qui leur sont liés ,
 - les dons et legs destinés à être revendus ,
 - les frais des bénévoles dont les remboursements seraient abandonnés au profit de l'association,
 - les différentes ressources définitives ou temporaires.
 - Elaboration de tableaux spécifiques :
 - Compte Emploi Ressources (CER),
 - Comptes de Résultats par Origine et Destination (CROD),
 - rapprochement entre les charges du compte de résultat et les charges du compte de résultat par origine et destination,
 - compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public,

Potentiel : opportunité avec la perspective d'un apport de clientèle dû à la réforme du Plan comptable des associations.

LES MISSIONS ET LEUR POTENTIEL D'AFFAIRES POUR LES EXPERTS-COMPTABLES - 2/6

**La fiscalité**

- Etablissement de toutes les déclarations fiscales. (déclaration n°2070 pour les revenus du patrimoine, déclaration n°2065 et liasse fiscale pour les associations fiscalisées...)
- Optimisation de la gestion fiscale en cas d'opérations de restructuration (fusion, apport, dévolution, application du régime de faveur des fusions)
- Assistance en cas de contrôle
- Surveillance du caractère non lucratif de l'organisme
 - Appréciation de la règle des 4 P (produit, public, prix, publicité)
- Attention particulière concernant les associations ayant des liens privilégiés avec des entreprises
- Rémunération des dirigeants (respect des limites fixées afin de ne pas perdre le caractère non lucratif de l'association, éléments à prendre en compte ou non dans la rémunération)
- Respect de la franchise des activités lucratives pour les associations ayant un secteur lucratif et un secteur non lucratif
- Filialisation des activités lucratives des associations
- Mécénat d'entreprise :
 - aide à l'émission des reçus fiscaux,
 - vérifications des conditions exigées pour être éligible au régime du mécénat,
 - différencier le mécénat du sponsoring (problématique de la contrepartie du don)
 - respect des conditions de l'intérêt général (activité non lucrative, gestion désintéressée, ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes).

Potentiel : fidélisation et conquête de nouveaux clients.

LES MISSIONS ET LEUR POTENTIEL D'AFFAIRES POUR LES EXPERTS-COMPTABLES - 3/6

**La gestion de l'association**

- Conseil en gestion (projet d'investissements, tableaux de bord...)
- Restructuration et évaluation
- Recherche de dons et de legs
- Gestion de la trésorerie
- Agrément ESUS
- DAF externalisée
- Stratégie financière et recherche de financements
- Valorisation du patrimoine immatériel (secteur culturel...)
- Accompagnement dans la création d'un pôle de R&D dont l'innovation sociale
- Accompagnement dans le modèle socio-économique
- Accompagnement guide des bonnes pratiques ESS
- Accompagnement transformation coopération / sectorisation / filialisation
- Accompagnement création réseau / franchise sociale
- Sécurisation du statut social des dirigeants et directeurs des organismes sans but lucratif
- Mise en place d'une stratégie d'intéressement du personnel sur des critères d'utilité sociale
- Valorisation et mesure de l'impact de l'utilité sociale

Potentiel : fort au regard des difficultés financières rencontrées par les associations.

LES MISSIONS ET LEUR POTENTIEL D'AFFAIRES POUR LES EXPERTS-COMPTABLES - 4/6

Droit du travail et gestion sociale

- Relations individuelles :
 - gestion du contrat de travail (conclusion, rédaction, modification, rupture)
 - gestion du personnel :
 - formation (plan de formation, CPF, obligations de l'employeur) ;
 - durée du travail (durées maximales, temps de repos, aménagement du temps de travail, heures supplémentaires, temps partiel, congés payés ...),
 - paye et bulletin de salaire (cotisations sociales, dispositifs d'exonération ou de réduction...).
 - gestion du bénévolat associatif (faux bénévolat et travail dissimulé*, frais des bénévoles, couverture sociale...)
 - spécificités en faveur du secteur associatif :
 - compte engagement citoyen ,
 - passeport bénévole ,
 - congés et autorisations d'absence au bénéfice des salariés bénévoles d'association ,
 - chèque emploi associatif ,
 - le dispositif impact emploi.
- Relations collectives
 - négociation collective dans les structures de moins de 50 salariés,
 - détermination de la convention collective selon l'objet de l'association,
 - épargne salariale.

**Veiller à l'absence de lien de subordination absence d'ordre, pas de pouvoir disciplinaire, pas de durée du travail ou d'horaires (Cassation chambre sociale 26/05/2010 n°05-44.939).*

La participation du bénévole est libre et volontaire (Cassation chambre sociale 13/07/2004 n°02-42.438). Il est en revanche tenu de respecter les statuts de l'association, son éventuel règlement intérieur ainsi que les normes de sécurité liées aux locaux ou domaine d'activité de l'association.

Le bénévole ne doit pas être rémunéré ni en espèces ni en nature (Cassation chambre sociale 29/10/2008 n°07-44.766).

Le respect de ces critères par l'association est très important afin d'éviter une action en requalification en contrat de travail et de travail dissimulé assorti de sanctions pénales (Articles L8224-1 à L8224-6 CT) et administratives (Articles R8115-1 à R8115-4 Code du Travail) en plus du redressement des cotisations URSSAF.

Potentiel : développement possible de l'activité.

LES MISSIONS ET LEUR POTENTIEL D'AFFAIRES POUR LES EXPERTS-COMPTABLES - 5/6

**Obligations légales (à titre accessoire) 1/2**

- Accompagnement juridique et conseil :
 - mise en place d'apports à l'association ,
 - choix du mode de gouvernance (bureau, comité de direction, présidence...),
 - étendue des pouvoirs du dirigeant ,
 - mise en place de délégations de pouvoirs ,
 - modalités de vote,
 - instauration de collèges de vote (droits de vote double...) afin de faciliter les prises de décisions ou d'en permettre le contrôle ,
 - désignation d'un commissaire aux comptes,
 - fusions d'associations,
 - filialisation des activités économiques de l'association,
 - aide à l'obtention des agréments des associations réglementées (association de protection de l'environnement, de défense des investisseurs, de défense des consommateurs...),
 - aide à l'obtention de l'agrément ESUS,
 - sécurisation des contrats conclus avec les membres de l'association (prestations de services..).

LES MISSIONS ET LEURS POTENTIELS D'AFFAIRES POUR LES EXPERTS-COMPTABLES - 6/6

**Obligations légales (à titre accessoire) 2/2**

- Rédaction d'actes juridiques :
 - rédaction d'actes juridiques,
 - rédaction des statuts et de l'objet social,
 - règlement intérieur,
 - PV d'AG,
 - dissolution,
 - sécurisation des contrats conclus avec les membres de l'association (prestations de services...),
 - Formalités.

- Formalités juridiques liées à la création et à la vie de l'association notamment auprès du greffe des associations, l'INSEE...:
 - dépôt des statuts,
 - modifications statutaires,
 - dépôt des comptes,
 - éventuelle immatriculation au RCS (préalable à l'émission d'obligations),
 - déclaration d'un établissement secondaire

Potentiel : opportunités de développer du chiffre d'affaires et de conquérir de nouveaux clients.



SVP Intelligence est une marque de Kerudys, groupe de services aux entreprises et aux collectivités exerçant dans l'information et l'aide à la décision, le conseil RH, les solutions de paye/Rh et la formation. Le groupe compte aujourd'hui 650 collaborateurs, en France et au Canada



KERUDYS

Immeuble Dock en Seine
3 rue Paulin Talabot - 93585 Saint-Ouen Cedex
01 47 87 49 08 - www.svp-intelligence.com